

**vous propose une journée de formation sur le thème:**

# La démocratie participative

**Le samedi 8 avril 2006**

à  
**la salle des fêtes de Montreuil,  
 place Jean Jaurès,  
 93100 Montreuil.**

**Métro: Mairie de Montreuil (Ligne 9).**

## Le droit à la formation des élu(e)s

La loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux prévoit notamment dans son titre II un droit des élu-es locaux à la formation. Les frais de formation de l'élue consti-tuent **une dépense obligatoire pour les collectivités.**

Cette loi insère au Code Général des Collectivités Territoriales, les articles 2123.12 et suivants qui en précisent les modalités et les aspects pécuniaires, afin que chaque élu-e, bénéficiaire ou non d'une indemnité de fonction, puisse exercer son droit à la formation sous réserve que celle-ci soit dispensée par un organisme agréé, ce qui est le cas de *Formation et Citoyenneté*.

**Nous demandons** à chaque élu-e, pour éviter toute difficulté liée à l'engagement de dépenses, de faire viser, pour accord, le bulletin d'inscription joint.

**Les frais de transport et d'hébergement éventuels** devront faire l'objet d'une demande de remboursement directe, par chaque élu-e, auprès de sa collectivité.

**En cas de désistement**, si *Formation et Citoyenneté* n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé à hauteur de 50%.

**Le coût de cette prestation sera facturé par *Formation et citoyenneté* sur la base de tarifs préférentiels établis par solidarité entre petites et grandes collectivités.**

**Les tarifs pour la journée de formation:**

<b>Elu(e)s et agents territoriaux des communes de :</b>	
- moins de 1000 habitants	200 €
- de 1000 à 5000	250 €
- de 5000 à 10000	300 €
- de 10000 à 20000	350 €
- de 20000 à 30000	400 €
- de 30000 à 40000	450 €
- de 40000 à 50000	500 €
- de 50000 à 60000	550 €
- plus de 60000	600 €

Conseillers Généraux et Régionaux	600 €
-----------------------------------	-------

**Les tarifs comprennent les frais de formation, et de repas.**

**Bulletin d'inscription à la journée (valant convention simplifiée de formation)**

*La démocratie participative.*  
 organisée par *Formation et citoyenneté*.

**Le samedi 8 avril 2006,  
 à la salle des fêtes de Montreuil, place Jean Jaurès, 93100 Montreuil.**

L'agrément de *Formation et citoyenneté* pour la formation des élu-es est enregistré dans le Val de Marne (94).

Bulletin à renvoyer par courrier ou par télécopie au 01 43 79 32 09.

**Non :**  
**Prénom :**  
**Adresse :**  
**Code Postal :**  
**Ville :**  
**E-mail:**  
**Fonction élective :**

**Conseil général :**  
**Conseil régional :**  
**Collectivité territoriale :**  
**Commune de :**  
**Nombre d'habitants  
 (pour les élus communaux) :**

**Signature de l'élue inscrit-e à la journée :**  
**Signature du responsable  
 de la collectivité avec  
 cachet :**

CACHET



# La démocratie participative.

Journée animée par *Formation Données et Arguments*.

## **Matinée: les fondamentaux**

### **9h00 Accueil**

### **9h30 Eléments philosophico-politiques**

La République est fondée sur la figure du citoyen, capable de dépasser ses intérêts privés pour faire émerger l'intérêt général. Dans les démocraties occidentales, elle s'est construite sur la forme institutionnelle de la représentation, visant à désigner les citoyens capables de faire émerger cet intérêt général. La mobilisation des citoyens, leur participation aux affaires de la Cité apparaît comme une nécessité pour faire émerger l'intérêt général dans la République sociale.

#### **Questions-débat**

### **11h30 Le contexte juridique et les enjeux**

Depuis quelques années en France, une série de lois ont imposé des procédures à l'Etat et aux collectivités territoriales visant à favoriser la participation des citoyens à la mise en œuvre des politiques. La démocratie participative : pour qui? pour quoi faire? avec quels résultats attendus?

#### **Questions-débat**

### **12h30 Déjeuner**

## **Après-midi: l'ingénierie**

**14h00** Faire participer les citoyens à la vie locale nécessite la maîtrise d'un certain nombre de règles, et recourt à des outils qui se développent désormais et tendent à constituer une véritable ingénierie de la participation:

#### **- Analyse des acteurs**

Entre les habitants/ citoyens/ associations ou corps intermédiaires, les élus (de la majorité -exécutif et «simples» élus- ou de l'opposition) et l'administration, les attentes sont diverses et souvent contradictoires. Les processus participatifs percutent les rôles traditionnels des différents acteurs et changent la nature de leurs relations.

#### **- La boîte à outils**

Selon les degrés de participation attendus (information, consultation, concertation, coproduction), les publics ciblés (toute la population ou une partie, «simples» citoyens ou associatifs, catégories particulières comme les «jeunes», etc.), la taille de la collectivité, la forme du projet et le temps impartis, les processus d'association de la population doivent être déclinés différemment.

### **15h30 Formation / action**

Le second temps de l'après-midi permettra aux participants d'échanger sur leurs propres expériences de démocratie participative, et d'en analyser les points forts et les points faibles avec les éléments méthodologiques abordés.

### **17h30 Clôture**

formation  
**Et** citoyenneté

**Formation et Citoyenneté**  
**21 ter, rue Voltaire**  
**75011 Paris**

